

## Changements en Charente-Maritime

**Author** : Summorum Pontificum

**Categories** : [Communiqué](#), [Divers summorum](#), [Documents](#), [Informations](#), [Summorum Pontificum](#)

**Date** : 19 octobre 2016

Notre confrère, le [site AMDG \(Ad Majorem Dei Gloriam\)](#), qui répertorie les lieux de messes Motu Proprio, nous transmet les informations sur le changement qui intervient pour l'application du Motu Proprio en Charente-Maritime. L'application du Motu Proprio dans le diocèse de La Rochelle et Saintes a été compliquée pendant de nombreuses années. Si aucune messe n'a été accordée au titre du Motu Proprio Ecclesia Dei de 1988, l'année 2008 a vu la mise en place de deux messes dans la forme extraordinaire : un dimanche des mois pairs à Saintes et un dimanche des mois impairs à La Rochelle (La Jarne). Cette situation revenait donc à 6 messes dans l'année pour chacune de ces deux villes.

L'arrivée de Mgr Colomb il y a quelques mois a permis de solutionner une situation bloquée depuis trop longtemps. **A compter du dimanche 6 novembre, la messe sera célébrée tous les dimanches à 18h00 à Lussant** (proximité de Rochefort, en un lieu central du département) qui remplacera donc Saintes et La Jarne (La Rochelle).

La dernière messe à Saintes (Basilique Saint-Eutrope) aura lieu dimanche 23 octobre. Rendons grâce pour cette évolution positive qui permet au moins que la forme extraordinaire soit célébrée de manière hebdomadaire dans ce diocèse.